

MAROC - ESPAGNE INNOVATION PROGRAMME - INMARESP APPEL À PROJETS

Présentation du programme INMARESP :

Dans le cadre du Mémorandum d'Entente pour la Coopération, signé le 7 mai 2018 par l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (MAROC PME®) du Royaume du Maroc et le Centre pour le Développement Technologique Industriel, E.P.E. (CDTI) du Royaume d'Espagne (ci-après « les Parties »), les Parties ont établi un Programme de Coopération Technologique Bilatérale Hispano-Marocain dénommé « INMARESP » (Maroc-Espagne Innovation Program).

Le programme prévoit un soutien financier des projets de Recherche et Développement à vocation industrielle proposés par des entités qualifiées et établies entre les deux pays partenaires, dans des secteurs d'intérêt commun, sans échange de fonds entre les Parties, ainsi qu'en conformité avec les règles et procédures respectives de chaque institution, MAROC PME (au Maroc) et le CDTI (en Espagne). L'esprit du programme est de promouvoir la coopération sur une base volontaire entre des entités indépendantes des deux pays.

A ce titre, le CDTI et Maroc PME lance en 2018, le présent appel à projet afin d'identifier les entreprises partenaires ayant un fort potentiel de croissance et disposant d'un projet de coopération technologique bilatérale Hispano-Marocain.

L'appel sera développé en deux phases :

Phase I pour obtenir la certification internationale INMARESP: Les candidats soumettront les projets de collaboration selon le canevas INMARESP, accompagné de la documentation indiquée dans cet appel. Cette documentation, qui doit être rédigée en français, sera évaluée par des experts de chaque pays. Les projets approuvés par les deux organismes seront qualifiés pour se présenter à la phase suivante de demande de financement des projets.

Phase II pour obtenir le financement des projets: Les candidats dont les projets sont approuvés, dans la phase précédente, fourniront les informations supplémentaires à chacune de ses instances nationales (en Espagne - CDTI et au Maroc - MAROC PME) pour finaliser le processus de financement.

Critères d'éligibilité d'un projet INMARESP :

- **Consortium minimum** composé par deux entités indépendantes : 1 entreprise marocaine + 1 entreprise espagnole. Pendant le développement du projet, les partenaires du consortium ne peuvent pas sous-traiter des activités entre eux.
- **Répartition budgétaire** : le budget de tous les partenaires d'un pays (Maroc ou Espagne) pourra couvrir au maximum 70% du budget conjoint du projet.
- **Entités éligibles par MAROC PME** sont les entreprises de droit privé marocain, ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur ou égal à deux cents millions de dirhams au terme d'un exercice clos pendant les trois dernières années.
- **Entités éligibles par CDTI.** Les candidats sont des sociétés commerciales enregistrés en Espagne et détenant un code fiscal espagnol valide de l'entreprise (NIF). La

collaboration avec d'autres entités telles que des entreprises, centres de recherche, centres technologiques, des universités, des hôpitaux et d'autres organisations performantes R&D pourra être autorisé comme sous-traitants des entreprises espagnoles présentes dans les consortia.

Secteurs technologiques admissibles :

INMARESP est ouvert aux projets de R&D industrielle commune entre les partenaires espagnols et marocains dans les domaines suivants :

- Les [secteurs industriels ciblés par le Plan d'Accélération Industrielle du Royaume du Maroc](#), avec un intérêt particulier pour l'automobile, l'aéronautique, le textile, le cuir et l'agroalimentaire.

Documentation requise

La documentation requise pour chaque phase est la suivante:

Phase I:

- La Proposition de projet INMARESP en français signée par les entreprises partenaires.
- Un Accord de Consortium en français, signé par les entreprises partenaires selon lequel les partenaires doivent convenir sur la propriété intellectuelle, ainsi que sur les droits d'accès et d'exploitation des résultats générés au cours de la coopération.
- Une planification des activités des entreprises partenaires du projet (diagramme de Gantt) avec les besoins en financement en euros pour la partie Espagnole et en dirhams pour la partie Marocaine.
- L'entreprise marocaine partenaire doit soumettre une demande via le site web de Maroc PME www.candidature.marocpme.ma
- La société espagnole doit soumettre dans la [Sede electrónica de CDTI](#) des informations supplémentaires en fonction du type de financement choisi.

Phase II :

À soumettre au CDTI :

1. Formulaire de Financement National, d'après les règles et procédures nationales qui sont d'application au CDTI selon le type de financement choisi.
2. Mémoire technico-économique complet, selon le modèle du CDTI et le type de financement choisi.

À soumettre au MAROC PME

1. Un dossier technique (étude d'opportunité et un Business Plan décrivant de façon détaillée les projets soumis).
2. Un dossier administratif de l'entreprise.

Critères de sélection d'un projet INMARESP :

Communs :

Le projet devra être innovateur et mener à une nouvelle ou substantielle amélioration d'un produit, un procédé ou un service avec un potentiel commercial évident.

Le projet doit montrer l'effort équilibré des activités et des ressources de R&D à la fois au Maroc et en Espagne.

La durée des projets sera de 1 à 3 ans maximum.

Au Maroc :

Le projet devra être pertinent et cohérent par rapport aux besoins du marché national.

Critères d'évaluation conjointe :

Les projets seront révisés et évalués en fonction des critères d'évaluation exposés dans le formulaire d'évaluation approuvé, principalement:

- Critère essentiel. Sera évaluée la capacité financière des partenaires et l'Accord formel de partenariat (consortium).
- Critères de base de l'évaluation. En ce qui concerne le partenariat et les partenaires, les éléments suivants seront évalués : partenariat équilibré, valeur ajoutée de la coopération, capacité technologique de tous les partenaires, capacité gestionnaire de tous les partenaires. De plus, dans les exigences relatives à la structure du projet, on évaluera l'approche de la planification et de la méthodologie, les objectifs et les jalons, la structure de coûts de financement et l'engagement de financement de chaque partenaire.
- Technologie et Innovation. Dans ce qui concerne le progrès de la technologie, les éléments suivants seront évalués : degré de maturité technologique et le risque et la réussite technologique. De plus, dans les exigences relatives à l'innovation on évaluera le degré d'innovation et l'impact géographique et sectoriel.
- Marché et compétitivité. Dans ce qui concerne les aspects marché et rentabilité, les éléments suivants seront évalués : taille du marché et l'accès au marché. De plus, dans les exigences relatives à l'avantage compétitif on évaluera l'importance stratégique du projet et les capacités renforcées et la visibilité.

Financement des projets:

Au Maroc :

Concernant les entreprises marocaines, les conditions de financement sont ceux du programme Créativité & Co-développement lancé par Maroc PME.

Les dépenses éligibles comprennent les investissements immatériels, les intrants et consommables et les investissements matériels avec une contribution couvrant 50% du coût du projet avec un plafond qui peut atteindre 5 millions de dirhams, dépendamment du type de l'investissement.

En Espagne :

Pour les entreprises espagnoles, les conditions de financement pour les projets de collaboration internationale seront celles approuvées par le conseil d'administration du CDTI au moment de la signature du contrat et identifiées sur son site web (www.cdti.es) sous l'épigraphe Proyectos Internacionales de Cooperación Tecnológica. Selon les règlements de CDTI, les coûts admissibles comprennent les coûts du personnel, coûts des matériaux, coûts d'amortissement des immobilisations, coûts de collaborations techniques externalisées, et d'autres coûts (coûts

indirects, les coûts d'audit jusqu'à la limite de 2.000 € per par bénéficiaire et par jalon). Le budget minimum finançable par le CDTI sera 175.000 euros par entreprise ou 500.000 euros en cas de consortia espagnols et/ou Groupement d'Intérêt Economique.

Dates importantes :

PHASE I	Ouverture	Clôture
Appel à projets	1 Août 2018	1 Décembre 2018
Évaluation de la documentation et du projet international	02 Janvier 2019	10 Mars 2019
Publication et communication des projets éligibles	25 Mars 2019	
PHASE II		
Financement national	A partir du 25 Mars 2019	

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

MAROC PME

Au Maroc

Mme. Salma RIAD

Tel.: +212 (0)5 37 57 44 00

E-mail: salma.riad@marocpme.ma

CDTI

En Espagne

Département d'Action Technologique Extérieure

Tel.: +34 91 581 56 07

E-mail: marruecos@cdti.es

En Maroc

D. José Manuel Durán

Tel.: +212 (0)5 37 76 17 07

E-mail: josemanuel.duran@cdti.es